# COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES Section SENIORS

# La Commission se réunit tous les Mercredis De 14 heures à 17 heures N° de Tél. Direct : 04.94.08.60.44 - Portable : 06.71.58.42.69

# Réunion du Mercredi 23 Octobre 2019 P.V. N° 11

Président : M. Guy BOUCHON
Délégué du C.D. : M. William PONT
Secrétaire : M. Emile TASSISTRO

Présents: Mme Bernadette GIRARD - MM. Emile ASENSI - Bernard BIAVA - Pierre COLETTI - Jean Pierre FRANCESCHINI

- Gérard LUBRANO - Gérard MAURIZIO - André MICHEL - Yves MOLINES

#### **INFORMATION**

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

- 2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
- 4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

## **ORDRE DU JOUR**

- Traitement du courrier
- Modification d'horaire
- Traitement des feuilles de match

# **CHANGEMENTS D'HORAIRES**

**T. HOPITAL :** demande l'inversion des matchs de D1 contre Le LAVANDOU du 01/12/2019 et du 05/04/2020. Vu accord écrit des deux clubs, la commission donne son accord pour l'inversion de ces deux matchs.

**US CUERS PIERREFEU:** demande d'avancer le match de D1 contre S C Draguignan du 01/12/2019 au 30/11/2019 à 17h30. En attente de l'accord du club adverse.

# Matchs à jouer

## A jouer le 27 Octobre 2019

## D3 poule A

ST MANDRIER 2 / T. HOPITAL 2 du 03/11/2019 (50228.1)

A jouer le 17 Novembre 2019

#### D2 poule B

#### D3 poule B

BESSE SPORTS 2 / ST MAXIMIN O 2 du 20/10/2019 (50286.1)

#### D4 poule A

YOUNG CARITAS 83 1 / BANDOL U S 1 du 3/11/2019 (50491.1)

#### D4 poule B

PIGNANS U S 1 / BESSE SPORTS 3 du 20/10/2019 (51989.1)
RIANS U S 1 / CSK OF VAL ROUGIÈRES 1 du 20/10/2019 (51993.1)

# **FEUILLE DE MATCH MANQUANTE**

1ère Parution

#### D3 poule C:

CALLAS CANTON A S 1 / PUGET S/ARGENS F C 2 du 20/10/2019 (50354.1)

# **DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DE DISCIPLINE**

Journée du 20.10.2019

#### D1:

LA SEYNE FC / SC DRAGUIGNAN
LA LONDE / LE LAVANDOU
CUERS PIERREFEU / T. HOPITAL
AS ESTEREL / ST CYR
COGOLIN / SOLLIES FARLEDE
ST MANDRIER / SIX FOURS LE BRUSC 2

#### D2 poule A:

HYERES FC / FREJUS ST RAPHAEL SC TOULON / SANARY CUERS PIERREFEU / RAMATUELLE STE MAXIME / LA LONDE COGOLIN / LA CADIERE TREMPLIN / LE PRADET

## Poule B:

CANNET DES MAURES / CARQUEIRANNE LA CRAU ST MAXIMIN / PAYS DE FAYENCE GRIMAUD / BORMES MAR VIVO / LES ARCS LA VALETTE / PUGET SUR ARGENS

#### D3 Poule A:

JS MOURILLON / OLLIOULES LA VALETTE / SANARY GARDIA CLUB / T. HOPITAL JS BEAUSSETANNE / ST CYR MAR VIVO / ASPTT HYERES ST MANDRIER / LE PRADET

## Poule B:

BELGENTIER / US VAL ISSOLE LE VAL BESSILLON / SC NANS VIDAUBAN / ROCBARON BRIGNOLES / SOLLIES FARLEDE BARJOLS / CARCES

## Poule C:

PLAN DE LA TOUR / SC DRAGUIGNAN TRANS / RC LA BAIE GRIMAUD / LA LONDE ST TROPEZ FC / LORGUES ROQUEBRUNE / LES ARCS

## D4 Poule A:

ASPTT HYERES / BANDOL GARDIA CLUB / LA CADIERE JS BERTHE / OLLIOULES BRAS / PIVOTTE SERINETTE LA SEYNE FC / ST ZACHARIE Poule B:

TRANS / RC LA BAIE STE MAXIME / AS FREJUS ROQUEBRUNE / ROCBARON

> Prochaine Réunion Mercredi 30 Octobre 2019

> > Le Président : Guy BOUCHON Le Délégué du C.D. : William PONT Le Secrétaire : Emile TASSISTRO